

République Française Ille-et-Vilaine Arrondissement FOUGERES -VITRÉ	DELIBERATIONS de la commune d'EANCÉ – 35640 Séance du 01 /04/2026
Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal : 11 En exercice : 11	L'an 2026, le 01 avril à 20h, le Conseil Municipal de la commune d'EANCÉ s'est réuni sous la présidence de Cédric VALAIS, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis et affichés à la porte de la Mairie le 25/03/2026. <u>Présents</u> : Cédric VALAIS, Marie ALONSO, Florent BONDU, Audrey GROLLEAU, Emmanuel CORNUAILLE, Pélagie HONORE, Paul DELABESSE, Chérilyne PERRIN, Antoine MALOEUVRE, Elisabeth POUREAU, Patrice PANAGET. <u>Excusé(es)</u> : <u>Absent(es)</u> : <u>Secrétaire de la séance</u> : POUREAU Elisabeth

Ordre du jour :

- 1) Indemnité Maire et Adjoints.
- 2) Remboursement des frais de déplacement des élus.
- 3) COS Breizh : désignation d'un représentant « élu ».
- 4) Commission PLU : nomination d'une personne extérieure.
- 5) Travaux logements 5 Bis et 5 Ter Contour René Gisteau : avenant FJTP.
- 6) Travaux logements 5Bis et 5 Ter Contour René Gisteau : protection et masquage étanchéité de soubassement dépassant du niveau de sol extérieur fini : avenant MOISY.

Divers :

Délégation du maire aux adjoints
Point sur l'argent de poche
Point sur la journée citoyenne
Point sur le site

260401-01 INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS.

Les indemnités du maire et des adjoints sont fixées en référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (actuellement égal à 4 110.52€)

A noter que depuis la loi du 22 décembre 2025, toutes les communes de moins de 3000 habitants perçoivent la dotation particulière relative aux conditions d'exercice de mandats locaux, censée permettre de couvrir en partie le coût des indemnités de fonction pour le budget communal.

La fixation de l'indemnité du maire.

L'indemnité du maire est fixée par défaut au niveau maximal et ne nécessite pas à priori de délibération du Conseil Municipal.

En d'autres termes, si le Conseil Municipal ne délibère pas pour fixer l'indemnité du maire, alors elle sera égale au montant reporté ci-dessous :

Strate de la commune	Taux	Indemnité brute mensuelle maximale
Moins de 500 habitants	28.1	1 155.06€

Fixation de l'indemnité des adjoints.

L'indemnité des adjoints est fixée par délibération du Conseil municipal et ne peut dépasser un plafond. Le taux ainsi que le montant de l'indemnité maximale sont reportés dans le tableau ci-après :

Strate de la commune	Taux	Indemnité brute mensuelle maximale
Moins de 500 habitants	10.89	447.64€

Cependant le Conseil Municipal peut décider de dépasser ce taux maximal, tant que cela n'a pas pour effet de générer un dépassement du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints (ce montant est calculé à partir du nombre d'adjoints maximal dont peut se doter le conseil et non à partir du nombre effectif d'adjoints soit 2497.98€ brut par mois).

Le conseil, après avoir voté à bulletin secret, valide à l'unanimité les indemnités du maire et des adjoints comme présentées ci-dessus.

Il est précisé que les indemnités du maire et des adjoints seront versées au trimestre.

260401-02- REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENTS DES ELUS.

Il est proposé de rembourser les frais de déplacement des membres du conseil (hors adjoints et maire).

Ce remboursement se fera suite à la présentation de notes de frais et d'un justificatif. Les indemnités seront versées en fonction de la grille transmise par le CDG35 et au regard de la carte grise du véhicule utilisé.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le principe et les modalités de remboursement des frais de déplacements des élus (hors maire et adjoints).

260401-03- COS BREIZH : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT « ELU ».

Le comité des œuvres sociales, auquel la commune adhère, demande, suite aux élections municipales, la désignation d'un représentant « élu ».

Après délibération, le conseil décide de nommer Monsieur Cédric VALAIS représentant « Elu » auprès du COS Breizh.

260401-04- COMMISSION PLU : NOMINATION D'UNE PERSONNE EXTERIEURE.

Lors de la précédente réunion du conseil, ce dernier a désigné ses membres pour faire partie de la commission PLU. Cependant il reste à désigner une personne extérieure au conseil.

Monsieur le Maire propose Monsieur Henri VALAIS.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de nommer M. Henri VALAIS, représentant extérieur au conseil, à la commission PLU d'Eancé.

260401-05- TRAVAUX LOGEMENTS 5BIS et 5TER CONTOUR RENE GISTEAU : AVENANT FJTP.

Concernant les travaux des logements 5bis et 5ter Contour René Gisteau, l'entreprise FJTP, qui a le lot terrassement, doit réaliser des travaux supplémentaires à son marché.

Elle doit en effet relever les drains de soubassement et mettre en place 2 regards, ce qui va engendrer des travaux de mini pelle et de manutention.

Montant de l'avenant : +753.78€ HT (904.54€ TTC)

Monsieur Florent BONDU sort de la salle et ne participe pas au vote.

Les membres du conseil présents, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valident l'avenant FJTP d'un montant de 753.78€ HT (904.54€ TTC).

Les membres présents autorisent Monsieur le Maire à signer les documents et passer les écritures comptables.

260401-06- PROTECTION ET MASQUAGE ETANCHEITE DE SOUBASSEMENT DEPASSANT DU NIVEAU DE SOL EXTERIEUR FINI.

Suite aux travaux d'étanchéité réalisés aux logements, des travaux de protection et de masquage sont à réaliser par l'entreprise MOISY.

Montant de l'avenant : +524.30€ HT (629.16€ TTC).

Monsieur Florent BONDU sort de la salle et ne participe pas au vote.

Les membres du conseil présents, après en avoir délibéré valident à l'unanimité l'avenant MOISY d'un montant de 524.30€ HT (629.16€ TTC).

Les membres du conseil présents autorisent Monsieur le Maire à signer les documents et passer les écritures comptables.

Divers

Délégation du maire aux adjoints

Point sur l'argent de poche

Planning arrosage été 2026 : à revoir

Point sur la journée citoyenne : à organiser

Point sur le site : mettre à jour chaque onglet (personnel ...)

Point sur les commissions (voirie, fleurissement)

Commission communication : dates et flyer samedi 20 juin 9h30. Revoir les distributions.

Date commission finances mercredi 15 avril 20h

Ecole

RAFCom

Fin de la réunion 22h30

Prochain conseil municipal : 21 avril 2026 20h

Pour extrait conforme,

Le registre dûment signé,

Le Maire,

Cédric VALAIS

Le secrétaire de séance,

Elisabeth POUREAU

